

LES MOTS DE L'ÉGALITÉ

LAÏCITÉ

Le mot « laïcité » n'a pas qu'une seule signification. Celle-ci a varié au cours de l'histoire et si nous nous référons aux travaux de Baubérot*, il n'y aurait rien moins que 7 conceptions françaises de la laïcité. En effet, dans des contextes différents, des sens différents ont été donnés à ce terme.

Ce que n'est pas la laïcité ? La laïcité n'est pas l'interdiction des religions. Au contraire, un régime laïque défend la liberté d'opinion religieuse et d'expression. Chacun est donc libre de croire et de pratiquer un culte.

Ce que permet la laïcité ? Elle permet à chacun d'être concitoyen sans être coreligionnaire. Ceci amène un individu à entrer en relation avec l'autre sans conditions religieuses (sans en faire un préalable à l'échange, sans imposer ses convictions et normes, sans chercher à convertir) et à cohabiter dans un espace de pluralisme religieux.

► « Du mot au concept »

[La brochure](#) qui synthétise nos travaux comprend quelques termes, marqués d'un astérisque, qui ont fait l'objet d'approfondissement lors de nos séances:

- **Athéisme:** position qui refuse l'adhésion à une religion et toute forme de croyance. Bien souvent, les motivations de l'athéisme sont de deux ordres: une motivation épistémologique qui consiste à refuser de croire ce qui excède la connaissance perceptive et les preuves matérielles ou scientifiques/ une motivation morale et pacifiste qui consiste à rejeter les systèmes politiques et les autorités morales que sont devenues certaines institutions religieuses, ainsi que l'instrumentalisation des religions à des fins de division.
- **Baubérot:** historien et sociologue français contemporain. Après avoir occupé la chaire d'« Histoire et sociologie du protestantisme » de 1978 à 1990, il devient titulaire de la chaire d'« Histoire et sociologie de la laïcité » de 1991 à 2007 à l'École pratique des Hautes Etudes dont il est actuellement le président d'honneur et professeur émérite. Ses travaux ont exhumé sept conceptions différentes de la laïcité dans l'histoire de France et permettent de comprendre que la laïcité n'est pas une notion univoque et que sa définition dépend du contexte social et historique.
- **Droits coutumiers :** ils appartiennent au droit non écrit et dépendent des coutumes, des mœurs et des décisions arbitraires locales, régionales. Les statuts des différents territoires d'outre-mer français peuvent inclure cette référence aux coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit.
- **Laïcité gallicane** (du latin *Gallia*, Gaule) : version historique de la laïcité, elle est encore défendue aujourd'hui. C'est une conception de la laïcité qui met l'accent sur la restriction des libertés religieuses et l'intervention de l'Etat dans le domaine religieux, soit pour privilégier les courants religieux les plus "éclairés", soit pour maintenir les liens privilégiés entre l'Etat et le catholicisme.
- **Liberté de conscience :** droit d'adhérer aux convictions morales ou religieuses de son choix. La liberté de conscience comprend aussi bien la liberté d'opinion en matière morale que la liberté de croyance religieuse. Ainsi, du point de vue juridique, elle relève des droits fondamentaux et elle est associée au principe de laïcité qui garantit le libre

exercice des cultes. La clause de conscience – c'est-à-dire la possibilité de refuser d'accomplir un acte professionnel au motif qu'il est contraire aux convictions éthiques ou religieuses de la personne qui doit le pratiquer, est un droit très encadré, auxquels peuvent se référer médecins, sages-femmes, dentistes, avocats, journalistes sur certains sujets bien identifiés.

- Neutralité: la laïcité impose à l'Etat et à ses institutions de faire abstraction des particularités religieuses des citoyens, d'observer un traitement indifférent et bienveillant envers tous.
- Principe d'abstention: dans l'espace où la puissance publique est représentée, les représentants s'abstiennent de manifester leurs croyances et incroyances.
- Principe de liberté d'expression: partout ailleurs, en dehors des espaces de représentation de l'Etat, chacun est libre de manifester ses croyances et incroyances, y compris de dire du bien ou du mal de toutes croyances ou incroyances.
- Principe (loi) de séparation: la loi de 1905 défend un modèle séparatiste de laïcité qui consiste à opérer la séparation entre l'Etat et les institutions religieuses. L'Etat n'a aucune religion, et il ne peut y avoir de religion d'Etat.
- Tolérance: dans l'acception de Locke (XVII^{ème} siècle), la tolérance désigne la liberté de pratiquer la religion de son choix, à condition d'en avoir une. Elle exclut l'athéisme, présenté comme "intolérable".

► Pour poursuivre...des articles en ligne sur le thème de la laïcité :

- Conférence vidéo (30 min) de l'historien et sociologue Jean Baubérot, sur son ouvrage, *La laïcité falsifiée* : <https://www.youtube.com/watch?v=LcNNb8OBhg>
- Conférence vidéo (1h45) de Jean Baubérot sur « Laïcité et vivre-ensemble » : <https://www.youtube.com/watch?v=z6UuoxTZtWo>
- Emission de radio sur France Culture avec l'historien Patrick Weil, sur l'histoire de la laïcité en France : <https://www.franceculture.fr/emissions/linvitee-des-matins/1905-2020-le-long-chemin-de-la-laicite-en-france-avec-patrick-weil>
- Entretien avec la philosophe Catherine Kintzler dans la Revue des deux Mondes, sur laïcité et liberté : <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/catherine-kintzler-laicite-a-produit-plus-de-libertes-ne-aucune-religion-investie-pouvoir-politique/>
- Emission radio « Les Chemins de la Philosophie » sur France Culture, avec Catherine Kintzler : « On n'enseigne pas la laïcité, on enseigne de manière laïque » : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-chemins-de-la-philosophie/les-chemins-de-la-philosophie-emission-du-vendredi-13-novembre-2020>
- Article de Catherine Kintzler, « Construire philosophiquement la laïcité » : <https://www.cairn.info/journal-cites-2012-4-page-51.htm>
- Emission radio sur France Culture dans « La Série Documentaire », consacrée aux tribunaux coutumiers en Angleterre, avec Amra Bone, théologienne et membre du Sharia Council de Birmingham ; Pragna Patel, militante de l'association South All Black Sisters ; Shaista Gohir, militante de l'association Muslim Women's Network ; Keith Porteous Wood du National Secular Society ; Benjamin Gidley, sociologue spécialisé sur l'urbanisme et l'immigration : <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/la-france-et-langleterre-au-bord-de-la-crise-de-nerfs-24-sharia>